

L'an deux mille vingt trois, le deux mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Didier MARECHALLE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Didier MARECHALLE, René SCALTEUX, Nicole GOURMEZ, Christophe LEBRUN, Francine RICHEL, Julien GOEMAERE, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Christian PECQUEUX, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART

Procurations :

Marie-Thérèse DESICY à Fabienne DUBUS

Etai(en)t absent(s) :

Chloé GOMANNE

Date de la convocation
22 février 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Angèle DUPUY

Date d'affichage
22 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

03 mars 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Nicole GOURMEZ

et publication du

03 mars 2023

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de CAUDRY à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Busigny

Le Maire, MARECHALLE Didier


